



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DISCOURS

Paris, le 17/09/2020  
Seul le prononcé fait foi

### INTERVENTION DE ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, LORS DU FESTIVAL DE LA FICTION 2020

Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Mesdames et messieurs les élus,  
M. le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, cher Roch-Olivier,  
M. le président du CNC, cher Dominique,  
M. le président du Festival de la Fiction, cher Stéphane Strano,  
Mesdames et messieurs les présidentes et présidents,  
Mesdames et messieurs,  
Chers amis,

Il y a quelque chose de singulier à se retrouver ici, à Paris, pour cette édition spéciale du festival de la fiction. Mais qu'il est précieux de pouvoir se réunir en ces temps difficiles ! Je tiens à vous remercier, M. le Président, cher Stéphane Strano, et toutes vos équipes, d'avoir œuvré pour maintenir ce rendez-vous traditionnel de rentrée.

Il est d'autant plus important cette année que la filière de la fiction française est touchée, comme celle des autres pays du monde, par les très graves conséquences économiques de la crise sanitaire. Cette édition est traversée – vos échanges viennent de le rappeler – par de nombreuses préoccupations. Nous devons, ensemble, préparer l'avenir de la fiction française, consolider et renforcer une filière qui peut compter sur de nombreux atouts.

Sa diversité d'abord : de *Capitaine Marleau* au *Bureau des légendes*, de *Scènes de ménage* aux *Bracelets rouges*, elle explore tous les registres, tous les sujets, tous les formats, s'adresse à tous les publics. La fiction française est toujours davantage plébiscitée par nos concitoyens, à la télévision comme sur les plateformes numériques. Pendant la période de confinement, elle a permis aux familles de se retrouver et de s'évader autour d'un écran.

La qualité de nos fictions est reconnue au-delà de nos frontières : nos exportations progressent, comme l'a montré l'étude réalisée par le CNC et TV France International publiée la semaine dernière à l'occasion du Rendez-vous de Biarritz.

Voilà pourquoi le Gouvernement est mobilisé pour soutenir ce secteur économique qui crée de la richesse et des emplois partout en France, mais aussi et surtout, pour protéger notre capacité à créer, à diffuser, à exporter des

### Ministère de la Culture

Délégation à l'information  
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

œuvres qui reflètent les regards singuliers que nous portons sur le monde, qui incarnent notre identité dans toute sa complexité et sa richesse.

Dès le début de la crise sanitaire, l'Etat s'est mobilisé pour vous aider à faire face à cette épreuve inédite. L'interruption des tournages et le bouleversement des conditions de développement et de post-production des œuvres ont profondément bousculé votre activité.

Dans ces circonstances, vous avez pu compter sur le soutien de l'Etat par le déploiement de mesures transversales au bénéfice de toute l'économie et sur la mobilisation exceptionnelle du CNC.

Des mesures d'urgence ont été mises en place, notamment les fonds de solidarité pour les auteurs de l'audiovisuel en partenariat avec la SACD et la SCAM, qui ont été pérennisés jusqu'au 31 décembre prochain, ou la mobilisation anticipée des comptes de soutien automatiques afin de préserver la trésorerie des entreprises.

Pour permettre la reprise des tournages, nous avons instauré un fonds de garantie et d'indemnisation, géré par le CNC. Doté de 100 millions d'euros, il est financé à parité par l'Etat et des assureurs privés. Ce dispositif exceptionnel, envié et imité ensuite par nos voisins, a permis aux tournages de reprendre plus tôt qu'ailleurs, il y a déjà trois mois. Je crois que nous pouvons collectivement nous féliciter de cette réussite.

Je souhaite à présent pouvoir créer, dans les meilleurs délais, un mécanisme de garantie analogue pour le tournage des programmes de flux, eux aussi concernés par le risque COVID. J'ai demandé aux services du ministère de la Culture de travailler en ce sens.

Il nous faut à présent dépasser ces mesures d'urgence pour créer les conditions d'une reprise dynamique et durable.

L'Etat est engagé dans une action d'ampleur pour faire de la culture l'un des moteurs de la relance de notre pays. Vous le savez, 2 milliards d'euros y sont spécifiquement consacrés dans le cadre du plan France Relance.

Le volet culturel de ce plan, que j'ai préparé, prévoit l'affectation de 165 millions d'euros au CNC afin de soutenir les filières audiovisuelle et cinématographique. Il s'agit d'un effort budgétaire considérable.

Sur ces 165 M€, une enveloppe de 60 M€ sera consacrée au réarmement du CNC. Cette somme permet de compenser intégralement les pertes nettes de recettes fiscales affectées du Centre. Elle garantit ainsi le maintien à leur niveau actuel de tous les dispositifs d'aide à la création et à la diffusion du CNC.

Ce sont donc 105 M€ qui financeront des mesures nouvelles. Je souhaite vous présenter aujourd'hui celles qui s'adressent plus particulièrement au secteur audiovisuel.

Ces mesures sont destinées à venir en soutien de toute la chaîne de production avec : le soutien à la production, l'accompagnement des créateurs, la modernisation des industries techniques et le développement de l'internationalisation.

## - **Le soutien à la production**

Nous consacrerons 26 M€ au renforcement des soutiens accordés par le CNC à la production audiovisuelle, afin de donner à vos entreprises les moyens d'investir dans de nouveaux projets qui devront avoir un effet d'entraînement sur toute la filière.

De janvier à juin 2021, la mobilisation des soutiens automatiques sera ainsi majorée de 10 %. Les avances et les aides sélectives seront également augmentées pour favoriser la croissance des sociétés.

## **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information  
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## - **L'accompagnement des talents**

Le soutien de nos créateurs est également au cœur de notre stratégie de relance. J'ai demandé au CNC de porter une attention particulière aux auteurs et aux jeunes diplômés, à qui seront consacrés plus de 4 M€. En effet, en plus de réarmer nos écoles et notamment la Fémis qui sont essentielles pour l'avenir de l'audiovisuel comme du cinéma.

Nous allons assurer le lancement et le développement de la nouvelle aide au programme d'auteur gérée par le CNC, qui prévoit un accompagnement économique et artistique au long cours.

Le CNC va lancer un appel à projet à destination d'équipes de créateurs diplômés en 2020, associant auteurs et producteurs. Cette bourse « jeune talent » facilitera l'insertion professionnelle des nouveaux entrants en leur permettant de développer des projets qui seront la vitrine de leur savoir-faire.

Enfin, le soutien aux formats courts et aux nouveaux formats sera consolidé, afin qu'ils puissent pleinement assurer leur fonction de tremplin pour les créateurs émergents.

## - **La modernisation des industries techniques**

Accélérer la modernisation de nos industries techniques est indispensable pour préparer l'avenir de la filière dans un contexte de forte concurrence internationale. Parmi les mesures du plan de relance, 10 M€ au total leur seront consacrés.

Cet investissement significatif devra permettre de disposer de studios de tournage plus modernes, adaptés aux impératifs de la production de séries. Il vise également à doter l'ensemble de la chaîne de production des outils numériques les plus récents, tout en améliorant la performance écologique de toutes ces infrastructures.

## - **L'internationalisation**

Le dernier volet de la relance, tourné vers l'internationalisation de notre filière, doit offrir aux acteurs français de nouvelles opportunités de croissance. Notre modèle doit nous permettre de mener une ambitieuse stratégie de conquête auprès des grands marchés ou des marchés émergents. Nous y consacrerons une enveloppe totale de 8 M€.

Le soutien automatique à l'export cinéma et audiovisuel sera renforcé. Pour être plus performant, son dispositif sera adapté afin de mieux prendre en compte le rôle des plateformes numériques et l'évolution des habitudes de consommation du grand public.

Dès 2021, une nouvelle « Maison de l'export » portera plus haut les couleurs françaises à l'échelle internationale. Plus visible et identifiable, cette nouvelle structure disposera aussi de davantage de moyens pour soutenir l'export de nos œuvres audiovisuelles et cinématographiques. C'est une démarche essentielle à l'heure de la convergence des contenus.

Nous renforcerons également l'aide au doublage, qui a une grande importance pour la circulation des œuvres à l'étranger.

Enfin, des moyens renforcés seront mis au service de la promotion de l'attractivité internationale de la France, pour attirer des tournages ambitieux notamment de séries.

Au-delà de ces mesures dédiées directement aux acteurs de la création, le soutien aux diffuseurs et à leur capacité d'investissements constitue un autre volet majeur de notre stratégie de relance, qui doit permettre d'alimenter notre ambition pour la création audiovisuelle.

C'est le sens du crédit d'impôt « création » de 15 % dédié aux diffuseurs, qui a déjà été voté. Son coût est estimé à 100 M€.

C'est aussi dans ce but que j'ai souhaité que le plan France Relance inclue une dotation de 70 M€ pour les sociétés de l'audiovisuel public, destinée à compenser les pertes exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Afin

## **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information  
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

qu'elles puissent mener à bien la stratégie de transformation dans laquelle elles sont engagées tout en continuant à soutenir les créateurs, il est impératif qu'elles ne soient pas fragilisées par les impacts directs de la crise.

Vous le voyez, le Gouvernement a mis en œuvre une action globale très ambitieuse pour accompagner la filière et protéger notre modèle culturel.

Tout en poursuivant un objectif plus large d'adaptation de ce modèle aux mutations du secteur, la transposition des directives européennes intégrée au projet de loi « DDADUE » en cours d'examen par le Parlement contribuera également à la relance de la filière audiovisuelle.

L'une des principales avancées permises par la transposition de la directive Services de médias audiovisuels est en effet d'imposer à l'ensemble des plateformes qui ciblent le public français de contribuer au financement de la création française.

Il s'agit d'une mesure fondamentale et prioritaire. J'ai sollicité toute l'énergie des services du ministère de la Culture pour préparer la révision du décret sur les services de médias audiovisuels à la demande, qui devra être prêt dès la mi-octobre.

L'intégration de ces acteurs à notre modèle culturel est d'autant plus urgente que la crise sanitaire a renforcé la position des plateformes étrangères. Les principes fondateurs de notre modèle doivent s'imposer à tous.

Le calendrier est ambitieux et contraint. Une consultation publique a été ouverte le 15 septembre. Je vous encourage à y participer : vous avez jusqu'au 25 septembre pour faire parvenir vos observations qui seront étudiées avec une grande attention.

J'ai par ailleurs demandé à la DGMIC et au CNC de mener à bien rapidement un cycle de réunions de travail avec les acteurs concernés directement par le décret.

La transposition de la directive SMA et la révision du décret SMAD constituent la première étape d'un rééquilibrage d'ensemble de notre système de financement de la création, indispensable pour en garantir non seulement la pérennité mais aussi l'équité.

Tels sont les chantiers qui s'ouvrent à nous dans les prochains mois.

La relance de la filière constitue, bien entendu, une priorité qui doit nous mobiliser collectivement.

Je n'oublie toutefois pas les autres enjeux d'avenir, qui sont d'ailleurs au cœur des échanges de ce Festival. Cette période de transformation doit aussi être l'occasion d'accélérer, d'intensifier notre action en faveur d'une meilleure prise en compte de la parité, de la diversité et du développement durable dans le secteur de la fiction, comme dans l'ensemble des secteurs culturels.

Je sais que vous êtes à l'initiative dans tous ces domaines, à tous les niveaux de la filière. Je tiens à saluer votre engagement et à vous apporter mon soutien et celui du Gouvernement, qui est fortement mobilisé sur ces questions.

Parce qu'elle a le pouvoir de faire évoluer les regards, de changer nos représentations, la fiction doit être aux avant-postes !

Je vous remercie.

## Ministère de la Culture

Délégation à l'information  
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)